

## Contrat d'apprentissage

### Préparation du Titre Professionnel d'Agent de Maintenance des Bâtiments (A.M.B.)

#### Publics

Tous jeunes à partir de 16 ans ayant trouvé un maître d'apprentissage pour exercer le métier.

#### Pré-requis

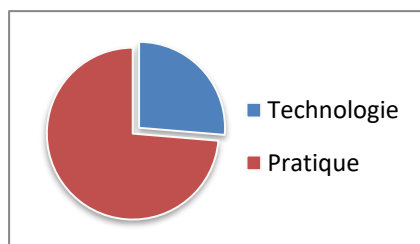
Maîtrise de la langue française et des bases en mathématiques.

#### Objectifs

Permettre au stagiaire d'acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à la maintenance des bâtiments

#### Méthodes pédagogiques

- Pédagogie active basé sur la mise en œuvre des gestes professionnels du métier (apprentissage par le faire)
- Cours de Technologie en rapport direct avec les exercices pratiques et le métier



#### Contenu

##### Pratique :

- Module 1 : Assurer la maintenance courante des aménagement intérieurs d'un bâtiment.
- Module 2 : Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment.
- Module 3 : Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment.

##### Théorie :

- Lecture de plan
- Normes professionnelles
- Habilitation électrique B1-BR
- Règles de tri des déchets et gestion d'un chantier

#### Durée

**Contrat d'apprentissage 24 mois (1 semaine par mois)**  
Individualisable selon positionnement initial et pré-acquis

#### Date

Entrées et sorties permanentes.  
Passage de l'examen du titre professionnel possible toute l'année

#### Moyens

Plateformes équipées de matériel et matériaux pour réaliser des travaux pratiques en grandeur réelle.  
Supports de technologie.  
Formateur référent d'AFIMAB.

#### Lieu

**152, rue Henri Berthaud – 42153 RIORGES**

#### Validation des acquis

Titre Professionnel d'Agent de maintenance des Bâtiments (Niveau 5),  
délivré par le Ministère de l'Emploi